Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260908-DEC2026_79-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 79

Objet : Attribution de subvention PASS Accompagnement Agricole

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heure trente, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis au siège de la communauté à La Bouëxière, sous la présidence de M. Guillaume BÉGUÉ.

Présents	Guillaume BÉGUÉ, Emmanuel FRAUD, Thomas JOUANGUY, David VEILLAUX, Isabelle GAUTIER, Claire BRIDEL, Bertrand BONENFANT, Jean-Philippe ROUDIER, Jean-Marc PELLEN, Gwénaël DUMONT, Frédéric TROUVÉ, RONAN SALAUN, Sarah CHYRA, Olivier BARBETTE, Bertrand CHEVESTRIER, Laura BODIN.
Absents	Jérôme BÉGASSE, Anne-Laure OULED-SGHAIER.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 03 octobre 2023, modifiant les arrêtés du 04 janvier 2023 et du 15 juin 2021, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « Actions de développement économique »

VU la délibération n°2022/179 du Conseil Communautaire en date du 04 octobre 2022 instaurant la mise en place du dispositif Pass Nouveaux Agriculteurs ;

VU la délibération n°2022/166 du Conseil Communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau.

VU la délibération n°2023/103 du conseil communautaire du 06 juin 2023 portant sur la convention de partenariat Région Bretagne – Liffré Cormier Communauté sur les politiques de développement économiques 2023-2028 ;

VU la délibération n°2025/2025 du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2025 portant évolution du dispositif Pass Nouveaux Agriculteurs désormais intitulé Pass Accompagnement Agricole ;

Il est exposé ce qui suit : Le dispositif Pass Accompagnement Agricole, mis en place depuis le 1er janvier 2023 (sous la dénomination Pass Nouveaux Agriculteurs), a pour objectif de :

- ✓ Accompagner le maintien et le développement d'un tissu agricole actif sur le territoire.
- ✓ Soutenir les modes d'agriculture respectueux de l'environnement.
- ✓ Participer à la gestion durable du bocage (avec pour finalité le développement de la filière bois).

Dans le cadre de ce dispositif, les bénéficiaires sont les agriculteurs dont le siège d'exploitation est sur le territoire de Liffré Cormier Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260908-DEC2026_79-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

La délibération n°2025-205 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2025 fixe les conditions d'éligibilité et les montants d'aides.

Liffré-Cormier Communauté a reçu 01 demande de subvention qui a été analysée au regard de ces critères :

Demandeur	Activité	Commune	Objet de la demande	Montant subvention demandé
DELAY Morgane	Pépinière plants forestiers	Livré sur Changeon	Pass AA – installation	**3 500 €** *(forfait de base 1 000 € + bonus AB 2 500 €)*

DÉCIDE

Article 1er : Après étude des dossiers, Liffré-Cormier Communauté décide d'accorder à/aux agriculteur(s) suivant(s) une subvention de : 3 500 euros à Morgane DELAY, agricultrice à Livré-sur-Changeon.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : La direction Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 8 septembre 2026

Le Président,
M. Guillaume BÉGUÉ